



DANAIS & GROUHEL NOTAIRES

Un avant-contrat bien préparé, une vente en tout sérénité.

LISTE DES PIÈCES A TRANSMETTRE DANS LE CAS DE LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER (Maison/appartement/copropriété/terrain)

Pour le(s) VENDEUR(S) :

- Informations personnelles :
 - Questionnaire d'état-civil dûment complété
 - Copie de vos pièces d'identité (en cours de validité)
 - Le cas échéant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...)
 - Si le vendeur est une société
 - Copie des statuts à jour certifiée conforme par le gérant
 - Kbis de moins de trois mois
 - Pièce d'identité du représentant, coordonnées et pouvoirs
- Informations financières
 - Votre RIB (daté et signé par courrier afin d'éviter une fraude lors de son envoi par mail)
 - Dernier avis de taxe foncière du bien vendu
 - Si le bien est hypothéqué : références du prêt, tableau d'amortissement et coordonnées de votre conseiller financier
- Concernant le bien vendu :
 - Titre de propriété
 - Dossier de diagnostics techniques établi par un professionnel agréé (état parasitaire, amiante, plomb, DPE, mesurage Carrez...)
 - Copie des contrats en cours (chaudière, alarme...)
 - En cas de servitude : détail et plano
 - Procès-verbal de bornage et plan de bornage
 - En cas de division
 - Document d'arpentage et plan de bornage
 - Déclaration préalable de division et certificat de non opposition/ permis d'aménager
 - Si le bien est loué :
 - Copie du bail et des trois dernières quittances de loyer
 - Copie de la lettre de congé, le cas échéant
 - Si le bien est dans un lotissement :
 - Règlement et cahier des charges du lotissement
 - Coordonnées du président de l'association syndicale
 - Trois derniers procès-verbaux d'assemblée générale et appel de cotisation
- Pour les constructions et/ou travaux



- Permis de construire et/ou déclaration préalable de travaux
 - Déclaration d'achèvement des travaux
 - Attestation de non opposition à conformité
 - Assurance dommage ouvrage/ attestations assurances décennales des entreprises (pour les travaux de moins de 10 ans) et factures des entreprises
 - Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage
- Pour les biens en copropriété
- Etat descriptif de division- règlement de copropriété ainsi que tous les modificatifs éventuels
 - Coordonnées du syndic de copropriété
 - Les procès-verbaux d'assemblée générale des copropriétaires des trois dernières années ainsi que de l'année en cours si elle a déjà eu lieu.
 - Carnet d'entretien
 - Fiche synthétique
 - Diagnostics des parties communes
 - Diagnostic technique global

Pour l'(es) ACQUEREUR(s) :

- Informations personnelles :
- Questionnaire d'état-civil dûment complété
 - Copie de vos pièces d'identité (en cours de validité)
 - Le cas échéant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...)
 - Si le vendeur est une société
 - Copie des statuts à jour certifiée conforme par le gérant
 - Kbis de moins de trois mois
 - Pièce d'identité du représentant, coordonnées et pouvoirs
- Concernant votre acquisition :
- Le cas échéant, liste détaillée et chiffrée du mobilier
 - En cas de financement par un emprunt : montant maximum emprunté, durée de remboursement et taux d'intérêt maximum (hors intérêt) du prêt envisagé.
 - Votre RIB (daté et signé par courrier afin d'éviter une fraude lors de son envoi par mail)

Lors de la signature de la promesse de vente, la somme de TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00 EUR) devra être réglée par l'ACQUEREUR au titre des honoraires de rédaction de cet acte qui est non tarifé.

A cette somme s'ajoutera la somme de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00 EUR) au titre de l'enregistrement de l'acte ainsi qu'une provision sur frais de CENT

EUROS (100,00 EUR). L'avance de frais viendra en déduction des frais de l'acte définitif.